Commune d'EVILLERS

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

PREAMBULE :

Cette vente, organisée à la diligence de l'ONF s'inscrit dans le cadre des ventes de bois de faible valeur ou dispersés. Chacun des lots fera l'objet d'un contrat individuel nominatif.

DEROULEMENT DE LA VENTE :

Elle est annoncée par la présente affiche (disponible en mairie). Afin d'éviter d'être suspecté d'alimenter le marché au noir des produits forestiers, le volume de chacun des lots est plafonné à des besoins strictement domestiques.
La vente se déroulera par appel d'offres **uniquement** (pas de vente ouverte au public).
Les offres (tableaux) devront être obligatoirement déposées en mairie sous enveloppes cachetées **au secrétariat de mairie lors de son ouverture jusqu'au 18/11/2026 à 12h00.**
Vous avez la possibilité de faire plus d'offres que de lots souhaités dans ce cas nous indiquer le nombre de lots maximums que vous souhaitez acquérir (par exemple : si vous souhaitez acquérir 2 lots, veuillez soumissionner 6 lots). Indiquer bien l'ordre de priorité des lots souhaités.
L'ouverture des offres se déroulera en présence uniquement de la commission des bois.
En première lecture, 2 lots maximum seront attribués par acheteur (1 acheteur = 1 foyer). En deuxième lecture pas de limitation.
Chaque adjudicataire sera contacté par le service forestier après ouverture des offres pour signature des contrats de vente.
Un prix de retrait est fixé à l'avance (voir tableau joint).
Cette vente est réservée uniquement aux personnes résidant à EVILLERS.
Cette vente est annoncée par la présente affiche.
Limitation de 2 lots par acquéreur (acquéreur = 1 foyer) en première lecture.
Pour participer à cette vente, les acquéreurs potentiels doivent impérativement avoir terminé l'exploitation des lots achetés lors des précédentes ventes

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

La signature du contrat de vente par Monsieur le Maire et par le représentent de l'ONF, vaudra permis d'exploiter. Il s'agit de la pièce essentielle, justifiant la présence du titulaire du lot sur son exploitation. Ce document est à présenter à tout contrôle.

- **Les lots sont désignés à la peinture orange.**
- **Délais d'exploitation : 15/03/2027**
- **Mise en tas des branchages en dehors des taches de semis et du pâturage.**
- **Respect des consignes de sécurité affichées en accompagnement de ce cette publicité de vente.**

Au-delà du délai d'exploitation, les bois redeviendront propriété de la Commune.
Il est rappelé par ailleurs que ces coupes sont régies par le code forestier, ainsi que toutes les clauses générales et communes applicables aux ventes de Pontarlier (documents disponibles auprès du représentant de l'ONF).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Vente soumise à la TVA de 20% qui s'ajoute au prix de l'offre.
Pas de caution nécessaire si le seuil de 1000€ n'est pas atteint.
Le paiement interviendra auprès de Monsieur le Trésorier sur la base du feuillet n°1 valant facture.

Liste des lots

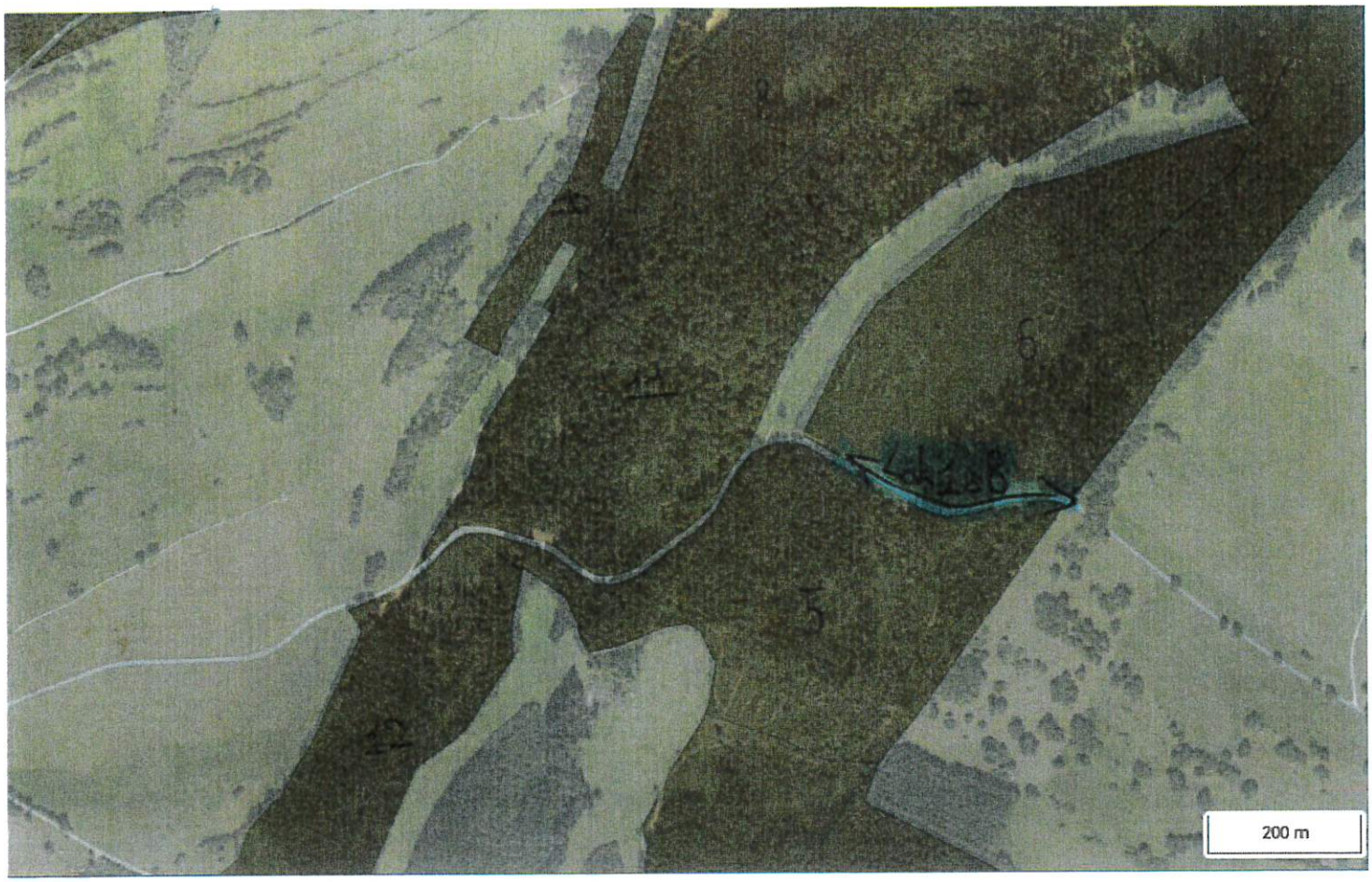
Vente en mairie de bois de chauffage					
Parcel	lot	Description	Prix de retrai	Offres	Acheteurs
6	1	Hêtre 70/40/35/30	130		
6	2	Frêne 65/35/30/20x2	110		
6	3	Frêne 50/25 Hêtre 45/35	130		
6	4	Hêtre 45/65/75	135		
6	5	Hêtre 55/35/55	125		
6	6	Hêtre 50/35/25	100		
6	7	Hêtre 25x2/40x2	95		
6	8	Erable 45x2 Hêtre 55	100		
13	9	Hêtre 30x4 Frêne 20x2	70		
13	10	Hêtre 35	25		
Touillon	11	Frêne 70/50/40	85		
château eau	12	Hêtre 30x2/40x2	60		

La présente affiche renseignée et duêment visée vaut Procès Verbale de vente.

Le présent Procès Verbale de vente est arrêté pour contrats de ventes, auprès de acheteurs, pour un montant de … mille …… euros hors taxes (……..€HT) avec TVA à 20%.

Fait à Evillers,

La Maire : Jean-Philippe DESCOURVIÈRES Le représentant de l'ONF


200 m


200 m


0 47 11
100 m


200 m